

Interview **Jan Krepelka**

«Le secret bancaire relève des droits de l'homme»

ANNIVERSAIRE.

Le 8 novembre 1934, soit il y a 75 ans, naissait le secret bancaire. Jan Krepelka, économiste et chercheur associé au think tank libéral Institut Constant de Rebecque, rappelle que c'était alors un «impératif moral», et que cela le reste aujourd'hui encore

Texte: Sonia Arnal
Photos: Sébastien Féval
sonia.arnal@edipresse.ch

Vous liez secret bancaire et impératif moral. Quel rapport?

Quand en 1934 il est devenu punissable de divulguer des informations sur les détenteurs de compte en banque, il s'agissait de protéger les avoirs de personnes persécutées par leur pays d'origine. Après la Grande Dépression, certains Etats ont interdit toutes les exportations de capitaux, même si leur source était parfaitement légale. Les gens qui tentaient de mettre à l'abri leur fortune risquaient de très lourdes peines de prison, et dans une Europe d'avant-guerre très instable, où les dictatures commençaient à émerger, certains risquaient aussi la confiscation, par exemple à cause de leur appartenance religieuse. Garder le secret était primordial pour leur sécurité et a été vu à l'époque comme parfaitement en accord avec la défense des droits de l'homme et la morale.

◆ Aujourd'hui on n'est plus vraiment dans le même contexte, non?

C'est assez naïf que de croire cela. Il reste dans le monde bien des endroits, comme on en a l'exemple avec la Libye, où votre liberté de mouvement comme vos biens sont à la merci des lubies d'un dictateur – ou, autre exemple, d'un changement de régime. Il est clair que le secret bancaire ne doit pas servir à protéger l'argent d'origine douteuse de ces dictateurs, et il y a toutes sortes de barrières légales qui l'en empêchent, mais il est parfaitement moral d'aider les gens qui vivent dans l'insécurité à trouver une certaine stabilité pour leurs biens. Même sans prendre des cas aussi extrêmes, certains pays en apparence bien sous tous rapports avec qui la Suisse signe des accords de double imposition posent des problèmes moraux.



Pour l'économiste Jan Krepelka, la Suisse s'est posée d'entrée en situation de faiblesse dans les négociations parce qu'elle n'a pas argumenté sur la valeur morale du secret bancaire.

◆ Vous pensez à qui?

Aux Etats-Unis, par exemple, qui font payer des impôts à leurs ressortissants même s'ils ne vivent plus sur le territoire américain depuis des dizaines d'années. Ces citoyens sont otages de leur passeport et victimes d'un abus de pouvoir de l'Etat. De la même façon, on peut se demander s'il est bien moral de pratiquer une politique fiscale confiscatoire: quand la France prend 70% des revenus de Johnny Hallyday, il y a un problème. Mais même en dehors de ces exemples particuliers, le secret bancaire doit être défendu comme principe parce qu'il participe des droits de l'homme.

◆ C'est-à-dire?

Chacun a droit au respect de sa sphère privée, il n'y a aucune raison pour que l'Etat sache tout de votre santé ou de vos finances. De même qu'il faut des bonnes raisons et un mandat pour que des policiers viennent fouiller chez vous, il faut aussi de très sérieuses

raisons et des autorisations pour que vos comptes soient épluchés. En tant que citoyen, vous avez droit à cette protection. Mais ces derniers temps, en matière fiscale notamment, il y a une inversion de paradigme. C'est un peu comme si dans un procès, au lieu que la charge d'établir la culpabilité in-

◆ Trouvez-vous que le secret bancaire a été bien défendu par les banques et le Conseil fédéral?

Non, pas du tout, la Suisse a lâché aux premières mentions de représailles, et les rares arguments utilisés étaient à mon avis mauvais, voire contre-productifs.

◆ «La Suisse a lâché aux premières mentions de représailles»

Jan Krepelka, chercheur associé à l'Institut Constant de Rebecque

◆ Parce que?

Il aurait fallu défendre le principe lui-même en disant que la Suisse y adhère parce qu'il est moral et qu'elle croit en sa valeur. Or on a entendu des choses comme «d'accord, ça n'est pas très glorieux, mais d'autres paradis fiscaux font pareil, voire pire – c'est une guerre

économique et nous devons nous battre pour nos emplois et nos avantages compétitifs». C'est déjà se positionner en situation de coupable, ou en tout cas de faiblesse. De tels arguments passent à côté des enjeux.

◆ Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait?

Les banques ont plutôt cherché à défendre leurs intérêts à court terme – on en a un bon exemple avec une grande banque qui a tout fait pour éviter de perdre sa licence aux USA. Dans ce souci de parer au plus pressé, sans doute que la réflexion plus philosophique sur l'essence du capitalisme et du libéralisme a été oubliée.

◆ Que reste-t-il du secret bancaire soixante-quinze ans plus tard, et comment va-t-il évoluer?

Il a été sérieusement entamé. Il faut désormais faire attention à protéger au maximum la sphère privée financière du citoyen.

Beaucoup dépendra des modalités d'entraide fixées dans les accords de double imposition et de la façon dont elle va de fait être accordée ou non. Mais la question de la fiscalité, qui y est intrinsèquement liée, va rester d'actualité. Les Etats qui nous entourent, et qui gèrent mal leurs finances publiques, vont continuer à faire pression non seulement sur leurs contribuables, mais aussi sur la communauté internationale, pour freiner autant que possible la concurrence fiscale. Je vois gagner du terrain à cette conception très désagréable de l'impôt où l'Etat a un droit de plus en plus étendu sur le revenu du citoyen, qui doit lui en rétrocéder une part toujours plus importante sans qu'on lui demande son avis, et qui devrait en plus tout dire de comment il gagne sa vie, où il place son argent, ce qu'il en fait. Or le citoyen n'a pas à se justifier sur ces points. C'est aussi à cela que sert le secret bancaire, et pour cela qu'il faut le protéger. ◊



◆ EN FICHE

Fonction
Chercheur associé à l'Institut Constant de Rebecque
Formation
Economiste, cursus universitaire suivi à Genève et aux Etats-Unis
Age
25 ans